

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/03/2008
Publication : 14/03/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-3-7-6
Séance du vendredi 7 mars 2008

FONDS DE SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES LOCALES

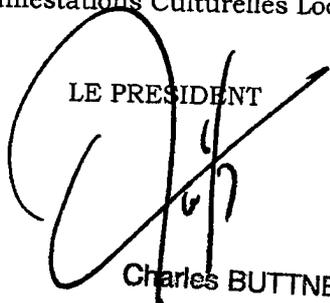
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2008/I - 7è/05 du 13 décembre 2007 relative au Budget Primitif 2008 en faveur du Développement Culturel,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date du 6 février 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde au titre du Fonds de Soutien aux Manifestations Culturelles Locales, une subvention de 600 € au Sivom du Pays de Brisach pour l'organisation de la manifestation récapitulée dans le tableau annexé au rapport.
- ❖ Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur la ligne budgétaire prévue au budget du Département (Fonction 311, nature 65734, enveloppe 61675, Programme D 024) concernant le Fonds de Soutien aux Manifestations Culturelles Locales.

LE PRESIDENT


Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions